



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 4 décembre 2009
(OR. en)

17048/09

OJ/CSA 21

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Réunion : 1377^{ème} réunion du COMITÉ SPÉCIAL AGRICULTURE

Date : Bruxelles, lundi 7 décembre 2009 **(15 heures)**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Aide d'État pour l'acquisition de terres agricoles
Article 88, paragraphe 2, du traité
 - a) *Demande de la Lettonie*
doc. 16025/09 AGRI 507
17063/09 AGRI 548
 - b) *Demande de la Lituanie*
doc. 16039/09 AGRI 509
17144/09 AGRI 551
 - c) *Demande de l'Italie*
doc. 16618/09 AGRI 527
17064/09 AGRI 549
 - d) *Demande de la Hongrie*
doc. 16662/09 AGRI 529
17060/09 AGRI 547
3. Méthodes de travail du CSA consécutivement à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne
4. Organisation des travaux futurs

o
o o

Le président du Comité spécial Agriculture a le plaisir d'inviter les chefs de délégation, la Commission et le Secrétariat du Conseil au déjeuner qu'il donnera à 13 heures au niveau 80 du bâtiment Justus Lipsius.